

Jeudi 7 mars 2019 à 10:05

## Jardins Médicis ( Montceau)

### **Anticiper les conditions de la fin de vie**

Mardi soir, a eu lieu à la résidence « Les Jardins Médicis » une conférence sur le thème de la fin de vie, présentée par l'association Jalmalv (Jusqu'à la mort accompagner la vie).

Sur place, le directeur de la résidence Pierre-Jean Magnin accueillait Mireille Lobreau, présidente de Jalmalv Bourgogne ; Dominique Barrière, présidente de Jalmalv Dijon et Edwige Gandré, cadre supérieur de santé, spécialisé en oncologie.

M. Magnin a accueilli le public, qui était composé de familles des résidents, de directeurs de résidences et d'Ehpad, de salariés, d'étudiants et de tout le réseau des acteurs du soin.

### **Les directives anticipées**

La conférence a porté sur les directives anticipées, c'est-à-dire sur vos volontés en fin de vie pour tout ce qui concerne les conditions de poursuite, de limitation, d'arrêt ou de refus de traitements ou d'actes médicaux.

### **La personne de confiance**

En tant que personne majeure, vous pouvez désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin).

Votre personne de confiance sera votre porte-parole. Elle sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information à cette fin. Elle aura à exprimer l'expression de votre volonté, et non la sienne.

Les intervenants ont largement développé ces sujets délicats, répondant aux questions de la salle.

En fin de séance, des jeux de cartes étaient proposés à la vente, au prix de 10 euros. Mais ce n'étaient pas des jeux de cartes « ordinaires ». Ceux-ci étaient faits pour réfléchir à sa fin de vie, pour connaître ses priorités, pour prendre conscience de ce qui est important, pour oser dire etc.

Les souhaits qui pourraient être formulés : maintenir ma dignité, ne pas avoir d'angoisses, avoir mes affaires financières en ordre, être conscient jusqu'au bout, être endormi à la fin, être le premier informé de ma situation ou encore, décider qui me voit si je suis très dégradé.

A noter que l'utilisation du jeu de cartes pour rédiger ses directives anticipées, peut se faire à la résidence pour tous les bénéficiaires et ayants-droits de la résidence.

